

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202207/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage : 04/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à dix-huit heures et
quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juillet 2022 s'est réuni
à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie,
LEBOUC Jacky, LOMBRICI Marie, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, ROBIN Murielle,
URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES :

M. LANDRY Jacques qui donne procuration à VIRIEUX Jean-François

M. LELASSEUX Patrick qui donne procuration à M. BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine qui donne procuration à M. ANNIC Régis

M. PRE Julien

M. LEFFRAY Stéphane

Mme HUBERT Florence est élue secrétaire de séance.

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DU SERVICE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Pour faire face à un éventuel accroissement supplémentaire du nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire ou l'accueil périscolaire, et en raison des incertitudes liées à un nouveau renforcement des prescription sanitaires résultant du Covid-19, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement, dans le cadre de contrats temporaires d'accroissement d'activité à temps non complet, d'un agent dans le secteur scolaire et périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2022. La rémunération sera fixée en fonction de la grille de rémunération d'adjoint technique ou d'animation à l'échelon 1, au prorata du temps de travail réalisé.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication :

18 JUL. 2022